



Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

**Séance du
Mardi 28 avril 2026**

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour du Conseil municipal

**Séance du mardi 28 avril 2026
- Salle du Conseil de la Commune**

1. Adoption du compte-rendu de la séance du lundi 13 avril 2026.
2. Présentation du compte administratif 2025.
3. Budget – Bilan des cessions et acquisitions de 2025.
4. Budget – Approbation du compte de gestion 2025.
5. Budget – Approbation du compte administratif 2025.
6. Budget – Restes à réaliser 2025.
7. Budget – Affectation du résultat 2025.
8. Budget – Présentation du budget primitif prévisionnel 2026.
9. Budget – Vote des taux communaux 2026.
10. Budget – Vote des tarifs communaux 2026.
11. Budget – Vote des subventions aux associations 2026.
12. Budget – Vote des subventions aux établissements scolaires 2026
13. Budget – Demandes de fonds de concours 2026 à l'EPN et autres financements.
14. Budget – Vote du budget 2026.
15. CAO & CST – Rectifications.
16. Informations.



Conseil Municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent

.....

Séance publique du mardi 28 avril 2026

.....

Procès-verbal

.....

Légalement convoqué le 20 avril 2026, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Sébastien-de-Morsent s'est réuni en Salle du Conseil de la Commune, Espace Gabriel Malard, place Pierre Mendes France, le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Manuel ORDONEZ.

Présents :

Alpha BARRY, Karima CHEBOUROU, Didier CHEVALIER, Paul-Henri CHEVALIER, Cécile DEMAY-THEBAULT, Karine DESLANDES, Chantal EKOKA, Georges JAMET, Cédric LACHÈVRE, Nicolas LAFOSSE, Virginie LEBRUN, Myriam LEFEBVRE, Sébastien LEMARIÉ, Jean-Bernard MARIEL, Christian MATHURIN, Roger MIELOT, Nathalie MOINE, Régine MOUCHARD, Marie-Pierre NIVault, Manuel ORDONEZ, Martine PHILIPPE, Francine POUBELLE, Benoît QUEVILLON, Vincent SA PEREIRA, Romain SELTENSBERGER, Chantal TERRIÈRES, Pascaline VILLAIN.

Absente excusée :

Didier LE BIGOT (pouvoir à Cécile DEMAY-THEBAULT), Stéphanie LERAY-LOUIS (pouvoir à Manuel ORDONEZ).

Secrétaire de séance :

Karine DESLANDES.

Monsieur le Maire : Je vous propose l'appel.

Christian MATHURIN : Je crois que Chantal EKOKA arrive.

Monsieur le Maire : On va faire l'appel et on verra au fur et à mesure, ne vous inquiétez pas.

Il est procédé à l'appel.

Bien, le quorum est atteint, nous pouvons ouvrir la séance du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026.

Délibération numéro 1... Secrétaire de séance. Nous avons la dernière fois Madame Karine DESLANDES. Non, Monsieur LACHÈVRE. Une femme ? Madame Karine DESLANDES alors. On essaiera de tourner un peu. Sachant que de toute façon, le Conseil étant enregistré et transcrit in extenso, c'est assez simple, somme toute. Il y a juste le résultat des votes. Le travail s'est allégé. Justement, délibération numéro 1... Enfin, je passe au vote. Tout le monde est ok pour Madame DESLANDES ?

Monsieur le Maire : Des abstentions ? Des avis contraires à ce que Madame Karine DESLANDES soit notre secrétaire de séance ? Non. Madame EKOKA ?

Chantal EKOKA : On a ouvert le point numéro 1 ?

Monsieur le Maire : Non pas encore.

Chantal EKOKA : D'accord. C'est bon, j'attends.

Monsieur le Maire : D'accord.

1. Adoption du compte rendu de la séance du lundi 13 avril 2026.

Monsieur le Maire : Délibération numéro 1, approbation du compte rendu de la séance du lundi 13 avril 2026.

Chantal EKOKA : Oui.

Monsieur le Maire : Ça appelle des remarques ? Madame EKOKA.

Chantal EKOKA : Oui, parce qu'en fait, on a reçu le document, comme tout le monde. En effet, le fait que ce soit enregistré, c'est bien, mais là, la retranscription, ce sont uniquement les échanges verbaux, oraux, mais il n'y a pas de forme, il y a des moments où ça paraît peu compréhensible, voire ambigu. Donc nous, ce qu'on souhaiterait, c'est avoir un document clair, structuré, comme on avait avant, mais effectivement avec l'avantage d'avoir les échanges complets. Parce que quand on lit le compte rendu, il y a des moments où c'est... Avec des « ok », des...

Monsieur le Maire : Il y a les échanges, l'in extenso, c'est ce qu'il y a de plus fidèle à ce qui se passe réellement, parce qu'il n'y a pas du tout d'interprétation possible, vous avez l'intégralité du Conseil municipal qui est écrit.

Chantal EKOKA : Oui, mais on peut réécrire avec fidélité un texte avec un minimum de forme en fait, parce que là, c'est vraiment, c'est brut de forme, et c'est amené à être lu par des habitants, donc ce n'est pas...

Monsieur le Maire : C'est le but. Mais après il y a des délibérations... Après, si vous voulez vous-même refaire une synthèse de cela, pourquoi pas, mais... Enfin, après, on va repartir dans du compliqué, parce que dès qu'on fait une synthèse, on interprète, on peut oublier des choses, on peut... Là, c'est du....

Chantal EKOKA : Moi, je pense sincèrement qu'en ayant justement l'enregistrement, on peut faire quelque chose de synthétique et de clair. Puisque justement on a les enregistrements. Enfin, pour moi, ça me paraît... Je sais que je fais des comptes rendus et je serais vraiment heureuse d'avoir ce type d'enregistrements, donc je pense que de votre côté, vous pourriez faire la même chose. Après, maintenant, c'est votre décision, mais c'est mon point de vue, enfin, c'est notre point de vue.

Monsieur le Maire : Je suis habitué, par ailleurs, à travailler comme ça, au Département par exemple ou à l'Agglo, c'est in extenso. L'avantage, même justement pour la population, ça permet d'avoir l'intégralité des échanges, parce que c'est vrai que parfois, vous pouvez avoir des moments dits, et effectivement, dans la synthèse, on passe un peu là-dessus, et c'est dommage parce que ça ne reflète pas les vrais échanges.

Chantal EKOKA : Enfin, bon...

Christian MATHURIN : Par exemple, il y a des doublons.

Monsieur le Maire : C'est ce qui s'est dit.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN, pardon, excusez-moi. Il y a des doublons sur ce compte rendu. La personne demande la parole, son nom apparaît et vous, vous renchérissez, « Monsieur MATHURIN ». Il n'y a peut-être pas besoin de le marquer deux fois par exemple.

Monsieur le Maire : C'est fidèle à ce qui se dit réellement.

Christian MATHURIN : Oui, je sais, mais bon... C'est là que justement, il n'y a pas d'interprétation possible, et c'est retranscrit complètement.

Christian MATHURIN : Disons que c'est...

Monsieur le Maire : Ça vous change, c'est parce que ça vous change de d'habitude, mais c'est le plus fidèle.

Christian MATHURIN : Ce n'est pas que ça change. Parfois, c'est un peu lourd à comprendre, c'est un peu indigeste, donc voilà.

Chantal EKOKA : Il y a un problème de compréhension en fait, mais après, c'est... Parce que l'objectif d'un compte rendu, c'est qu'il soit clair, mais bon...

Monsieur le Maire : Moi, je trouve que c'est ce qu'il y a de plus fidèle à ce qui se passe réellement, puisque c'est de l'intégral. On ne peut pas faire mieux, on est vraiment sur de l'intégral. Ça veut dire que, quoi qu'il se dise, c'est retranscrit. Ça permet de... Il n'y a pas de sujet qui passe à la trappe, on

est vraiment sur de l'intégral. Au contraire, ça devrait même quasiment être une obligation, je trouve, en termes de compte rendu, parce que c'est vraiment...

Christian MATHURIN : Sur ce point-là, d'accord, on a l'intégralité des échanges, c'est tout à fait logique. Mais bon, je pense que ça serait pas mal de reformuler pour éviter les doublons. Donc voilà.

Monsieur le Maire : Bien. Alors, est-ce que ça appelle d'autres commentaires, le point numéro 1, l'approbation du compte rendu ?

Alpha BARRY : Moi j'ai juste envie d'ajouter quand même qu'il faut que le compte rendu...

Monsieur le Maire : Monsieur BARRY.

Alpha BARRY : Oui, Monsieur BARRY, pardon. Il faut que le compte rendu donne l'envie en fait à nos concitoyens de le dire. Donc si tu le lis une fois, tu trouves des doublons, tu trouves que c'est indigeste, je pense que la prochaine fois ça ne donnerait pas envie de le lire.

Monsieur le Maire : Après il y a des délibérations qui sont faites pour résumer tout ce qu'on a voté. Les délibérations sont rédigées justement par les services pour que ça explique en fait les votes.

Alpha BARRY : Après, j'ai juste une dernière chose à rajouter, après je m'arrête là. Peut-être, du coup, profiter des outils d'intelligence artificielle qu'on a aujourd'hui, justement pour lui soumettre en fait le compte rendu, lui demander tout simplement de supprimer les doublons. C'est quelque chose qui prend deux secondes. Donc, voilà.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN. Attention, on n'est pas contre le système d'enregistrement, au contraire. On est tout à fait d'accord pour ce système d'enregistrement. Au moins, tous les débats sont présents dans le compte rendu. Mais bon, si on pouvait l'aménager.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

Christian MATHURIN : Vu les remarques qu'on vient de vous faire, on va voter contre.

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas, mais... Je comprends ce que vous me dites, mais je ne comprends pas le fait de voter contre. Donc, on est à six voix contre le compte rendu. Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY votent contre.

2. Présentation du compte administratif 2025.

Monsieur le Maire : Ensuite, les présentations du compte administratif, le point numéro 2 ; le point numéro 3, le budget, bilan des cessions et acquisitions 2025 ; le point numéro 4, toujours sur le budget, approbation du compte rendu de gestion 2025 ; le point numéro 5, budget toujours, approbation du compte administratif 2025 ; le point numéro 6, budget, restes à réaliser 2025 ; le point numéro 7, budget, affectation du résultat 2025 ; et enfin le point numéro 8, budget, présentation du budget primitif prévisionnel 2026...

Monsieur le Maire : 26, excusez-moi, vont être présentés, donc vont être résumés justement par le

PowerPoint que vous avez sur l'écran, puisqu'effectivement, beaucoup de délibérations, mais en fin de compte, c'est bien de les présenter en même temps. Cependant ça fera l'objet d'un vote à chaque fois, ça, il n'y a pas de doute. Et je laisse la parole...

Oui, tout à fait, je vais le faire maintenant. Je voulais, avant qu'on attaque les chiffres, vous donner quelques explications sur notre budget 2026. Le budget 2026 est élaboré dans une année électorale primordiale pour notre collectivité. Il se veut dédié à l'ensemble de nos services existants en l'état et tourné vers l'entretien de notre parc de bâtiments communaux. En effet, 2026 ne reflétera pas notre politique générale de la Ville de la nouvelle équipe, qui sera rédigée courant de l'été. La politique, on est en train de l'écrire et on la rédige, on s'est donné septembre pour la donner aux équipes. Ce timing laisse place à un surcroît de fonctionnement pour traiter en profondeur certains points bâtimentaires et des investissements d'améliorations et non de créations ou de nouveautés. Vous allez le voir, on a tout un tas de choses sur nos bâtiments. Si on crée cet investissement, si on remplace de l'existant, c'est du fonctionnement. Vous créez une gouttière, c'est de l'investissement ; vous la remplacez parce qu'elle est usée, c'est du fonctionnement. Nous traitons ainsi la préservation des locaux, la sécurité des utilisateurs et des habitants – je pense à la DECI, la défense contre l'incendie, aux caméras –, mais aussi le fonctionnement global de nos services communaux – je pense à l'aménagement de l'accueil pour installer le service des cartes nationales d'identité, des passeports : il y a un service qu'on a mis en place il y a deux ans, qui est un service qui répond vraiment aux attentes de la population ; donc on pérennise en fait ce service, et on va l'installer différemment.

2026 permettra, avec notre direction, de repenser certains fonctionnements et stratégies de fonctionnement – je pense au ménage, à l'entretien de nos espaces verts et du domaine public. Nous allons traiter, nous allons travailler, repenser et organiser les services pour un maximum d'efficience. Nous allons déplacer le curseur du fait en régie par nos agents et de ce qui sera fait par l'extérieur en sous-traitance. Certaines lignes budgétaires, vous le verrez, ont déjà subi des variations sur ces sujets – je pense notamment aux ménages dans les locaux sportifs qui ont été réalisés par nos services techniques, et non plus sous-traités comme autrefois ; les résultats d'ailleurs sur ce sujet ont été directement visibles. Puis certains aboutissements de dossiers bousculent notre organisation – je pense à la rétrocession du Vallon fleuri à notre Ville par l'Agglomération Evreux Portes de Normandie. Nous prévoyons pour cette première année de charge la sous-traitance de l'entretien des espaces verts aux mêmes fréquences que les années précédentes, mais nous travaillons déjà sur des modes de fonctionnement différents pour les prochaines années. Le but est de voir si nous continuons la sous-traitance ou si nous renforçons les services techniques pour absorber cette mission.

Vous l'aurez compris, 2026 sera une année transitoire d'installation de la nouvelle équipe municipale et de sa politique de la Ville. Nous avons choisi la stabilité de l'imposition et des tarifications, ainsi que l'aide directe aux associations par le biais des subventions. Ces sujets seront également inscrits à l'ordre du jour ces prochains mois, et nous valoriserons l'aide indirecte apportée aux associations de notre territoire (mise à disposition des locaux, ménage, fluides, entretien des installations, etc.). Par prudence, nous n'avons pas intégré dans nos recettes les subventions possibles. Nous n'avons intégré dans nos recettes que les subventions actées et votées par nos partenaires. Tout ce qui changera ou restera n'aura que pour objectif de servir au mieux nos habitants en préservant nos agents et nos finances. Nous vous donnons déjà rendez-vous en 2027 pour un premier bilan de nos ambitions pour notre ville de Saint-Sébastien-de-Morsent. Ce qui se traduit par le fait qu'effectivement, ça fait un mois que nous sommes en place, on ne peut pas en un mois refaire un budget d'investissement. Donc, nous travaillons déjà sur 2027, tout simplement. Et ça a permis effectivement de traiter, ça permettra en 2026 de traiter tout un tas d'entretiens qu'on a la nécessité de faire sur nos bâtiments et autres. On a tendance, forcément, à repousser quand on est en pleine action, et là ça permet de se remettre à jour sur ces points-là.

Monsieur CHEVALIER ?

Alpha BARRY : Monsieur BARRY. Les questions, c'est plus tard ou on peut...

Monsieur le Maire : Oui.

Alpha BARRY : Plus tard ? J'avais une question en fait par rapport au budget 2026. Est-ce que ça veut dire que c'est le travail de l'équipe sortante qu'on a repris là pour le budget 2026 ? Est-ce que ça traduit ce que vous venez de dire ?

Monsieur le Maire : Même pas, parce que si vous voulez, l'équipe sortante, comme vous êtes sur le point de partir, les projets ne sont plus pareils, c'est toute la difficulté du fonctionnement des territoriales. C'est qu'une équipe sortante, il y a toujours, il y a les élections qui arrivent de toute façon, donc le travail n'est plus le même. Effectivement, certaines politiques arrivent au bout, et puis on se donne de toute façon pour échéance l'élection pour repartir sur autre chose. C'est impossible, quelle que soit la nouvelle équipe, partout en France, et c'est le cas dans toutes les villes, on ne peut pas dès 2026 avoir une politique qui reflète la volonté de la nouvelle équipe, puisqu'en un mois de temps, quand vous pensez mettre en route des projets, d'abord il y a des commissions d'appel d'offres pour certaines dépenses qui dépassent les plafonds, il y a toute la phase devis, mais avant la phase devis, il y a toute la phase de méditation, je dirais, proposition des projets, réflexion, il faut interroger, quel que soit le domaine d'investissement, par exemple si ça concerne le sport, il va falloir interroger les intéressés, vous ne pouvez pas en un mois de temps mettre en place des investissements, et puis que ce soit fait par rapport aux politiques de la nouvelle équipe. Sachant que les politiques de la nouvelle équipe, d'abord elles se réécriront quasiment tous les ans, parce que ce serait complètement faux de dire qu'une politique générale dure 6 ou 7 ans comme dure un mandat, parce qu'entre deux vous avez des événements de toute façon qui arrivent. On vit sur une planète où on a des continents, où on a des relations internationales, où on a des crises économiques ou a contrario des croissances économiques. Donc notre politique dépend de toute façon de tout cela. Les compétences des communes peuvent être amenées aussi à varier, de l'Agglo, du Département, de la Région, donc de toute façon, à chaque fois, ça impacte nos politiques. Et là, en un mois de temps, non, une politique d'équipe, ce n'est pas possible de la mettre en place. On est en train de l'écrire, on est en train de la réfléchir, on fait au mieux, mais ça ne peut pas se mettre en place en un mois de temps.

Alpha BARRY : Encore Monsieur BARRY. Ça ramène au fait qu'on se posait la question de savoir : est-ce que, à un moment donné, votre équipe, vous vous êtes posés pour réunir, enfin pour prendre ces investissements-là, peut-être supprimer une ligne et remplacer par une de vos propositions, que vous avez faites pour la Commune ?

Monsieur le Maire : C'est-à-dire ?

Alpha BARRY : C'est-à-dire que reprendre ce budget-là, peut-être qu'il y a un investissement qui ne vaut peut-être pas le coup et qu'on peut remplacer peut-être, au vu des évolutions, comme vous venez de le dire, des évolutions qu'on connaît tous les jours, se dire que voilà, peut-être que cette ligne d'investissement, on peut peut-être la remettre en 2027 et puis prioriser une promesse qu'on a faite.

Monsieur le Maire : Oui, alors, les promesses qu'on a faites, on les travaille justement, on les concrétise ensemble. Donc c'est trop court pour 2026, effectivement.

Alpha BARRY : Merci.

Monsieur le Maire : Je vous laisse présenter, Monsieur CHEVALIER.

Didier CHEVALIER : Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons vous présenter la présentation des comptes administratifs de 2025 et le budget pour 2026. Je m'appuierai sur Madame Karine DESLANDES, conseillère également aux finances, et Madame GILLES, agente administrative à la Mairie, si vous avez des questions un peu plus techniques.

Nous commençons donc par, je vais lire ma feuille, ce qui concerne la section de fonctionnement 6 réalisé. Le réalisé 2025, vous pouvez voir sur la première ligne les charges à caractère général pour 1 287 613 euros, les charges de personnel pour 2 122 100 euros et donc les autres charges de gestion courante pour 374 641 euros. Les autres charges courantes, si vous voulez un petit peu plus de détails, c'est ce qui concerne les dons, enfin les subventions aux associations, le SDIS également et les indemnités des élus, entre autres. Les charges financières, qui sont de 65 774, 65 775 euros, pardon, qui concernent les frais et le remboursement des capitaux, et les charges spécifiques, dotations, qui sont de 329 euros. Ce qui donne un total de dépenses réelles de fonctionnement de 3 850 458 euros. Les opérations d'ordre, qui elles sont de 174 922 euros. Ce qui donne un total de dépenses de 4 025 380 euros. Ça, c'est pour les dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement pour 2025, atténuation de charges pour 51 406 euros, les produits et services 350 923 euros, impôts et taxes 601 164 euros, et la fiscalité locale 2 172 255 euros. Les dotations et participations financières, 1 332 363 euros. Les produits, autres produits de gestion courante, 101 219 euros, et les produits financiers pour 501 euros. Ce qui donne une recette réelle de fonctionnement de 4 609 832 euros. Les opérations d'ordre, 31 233 euros. Ce qui nous fait des recettes totales de 4 641 065 euros. Quand on reporte le résultat de fonctionnement dans N-1, 758 686 euros, ce qui nous fait un total de 5 399 751 euros, et donc ce qui permet un solde d'exécution à 1 374 371.

Monsieur le Maire : On a essayé de résumer au maximum. Pour reprendre juste deux, trois lignes, parce que c'est le premier budget qu'on vote tous ensemble, les charges à caractère général, le 011, c'est tout ce qui est fluides, ménage, l'entretien, toute la sous-traitance du ménage, la sous-traitance des espaces verts, certains travaux, tout ce qui passe justement en fonctionnement.

Les charges de personnel, c'est tout le personnel, donc ce sont les traitements, toutes les charges en tant qu'employeur, c'est vraiment, c'est vraiment la totalité. Autres charges de gestion courante, c'est tout ce qui est subventions, le SDIS, les indemnités des élus. Le SDIS, il faut savoir que c'est à la charge des communes, mais on n'aurait pas la capacité d'avoir des pompiers parce qu'il faudrait du matériel, enfin c'est impossible, donc en fait c'est le Département, c'est une antenne intégrale du Département, le SDIS. Effectivement, on paie en fonction de notre population, voilà. Donc on a une cotisation. Cette année, elle est de combien ?

Didier CHEVALIER : 132 000 euros pour 2026.

Monsieur le Maire : Voilà, donc c'est pour vous donner une idée. C'est une dotation qu'on concède au SDIS. Et en fait ça évolue en fonction du nombre d'habitants, ça évolue aussi en fonction des coûts tout simplement en fonctionnement, parce que quand les charges de personnel augmentent, globalement, c'est la même chose pour les pompiers, donc automatiquement on a des répercussions sur le coût du SDIS. L'essence aussi, puisque les pompiers, vous savez, sont énormément en déplacement, donc ça veut dire que, quand vous avez plus de carburant, etc., c'est impacté. Donc

c'est vrai que c'est une tendance à l'augmentation. Je ne l'ai plus en tête, mais il me semble qu'il y a quelques années, on était autour de 115, un truc comme ça. Je ne l'ai plus en tête, mais voilà, ça augmente au fur et à mesure en fonction des coûts tout simplement.

Les charges financières, c'est-à-dire que, contrairement à du perso ou une entreprise classique, nous, vous verrez après les annuités, donc les remboursements des capitaux, et les charges financières, donc c'est tout simplement les intérêts, effectivement, qu'on détache. C'est pour ça que c'est mis à part. On met dans les dépenses de fonctionnement les intérêts, tandis que les remboursements de capitaux sont en investissement. Bref. C'est la petite subtilité.

Qu'est-ce qu'on avait d'autre ? Dans les atténuations de charges... Les atténuations de charges, c'est-à-dire qu'on prévoit une ligne de budget pour le personnel et on prévoit aussi les possibles remboursements des assurances en fonction des absences tout simplement. Donc on avait pour habitude de prévoir globalement 100 000 euros. On s'est aperçus que l'année dernière on était à moins, donc d'un côté, tant mieux : ça veut dire que les absences ne sont pas forcément là, donc ça, c'est bien. Cependant cette année, vous verrez, on est revenu à autre chose, puisqu'on a essayé d'être bien précis en fonction de la photo actuelle du personnel tout simplement.

Produits de service : c'est toutes les recettes qu'on a par rapport à la tarification, jeunesse, le cimetière, les concessions, c'est tout ce qu'on facture en fait aux habitants.

Qu'est-ce qu'on a d'autre à vous expliquer ? Impôts et taxes, c'est la part EPN, et puis, oui c'est ça.

Sylvie GILLES : Le SPIC et la dotation solidarité communautaire.

Monsieur le Maire : Voilà. La fiscalité locale, ce sont les recettes, c'est tout ce qu'on collecte avec la taxe foncière et puis certaines autres taxes additionnelles, mais globalement, il faut retenir que c'est la taxe foncière.

Et dotations et participations, c'est principalement la DGF, la dotation globale de fonctionnement, qu'on a par étape pour fonctionner en fonction de nos compétences.

Est-ce que c'est un peu plus clair comme ça ?

Inconnu : Oui, très bien.

Christian MATHURIN : Pardon ? Monsieur MATHURIN. Juste une petite précision : opérations d'ordre, ça correspond à quoi ?

Monsieur le Maire : Des opérations... Alors, Sylvie, donnez-nous le...

Sylvie GILLES : Ce sont des opérations d'équilibre entre...

Monsieur le Maire : Ce sont des amortissements ?

Sylvie GILLES : ... entre les deux sections. Ça ne génère ni recettes ni dépenses. Ce sont juste des flux comptables qui transitent entre les deux sections. Pour exemple, en dépenses, vous avez les amortissements, et en recettes, vous avez les travaux en régie et les reprises de subventions, qu'on doit amortir aussi, qui pour le coup viennent en recettes de fonctionnement.

Christian MATHURIN : Ce sont des opérations comptables en amortissement.

Sylvie GILLES : C'est ça.

Monsieur le Maire : Monsieur BARRY.

Alpha BARRY : Les charges de personnel, il s'agit de combien de personnes à peu près ?

Monsieur le Maire : Ça, on vous le présentera à d'autres moments, mais on a à peu près 55 agents.

Alpha BARRY : 55 ? Merci.

Monsieur le Maire : Voilà.

Didier CHEVALIER : On va passer à la slide suivante, concernant les investissements. Donc, en investissement, les opérations d'équipement pour 634 210 euros. Ce sont les... Attendez, j'y arrive. C'est tout ce qui est, toute la partie budgétaire.

Didier CHEVALIER : Oui, voilà, c'est ça. Les immobilisations en cours, 696 000 euros, emprunts et dettes assimilées pour 232 400, ce qui nous fait des dépenses réelles d'investissement pour 1 562 810 euros. Les opérations d'ordre, comme tout à l'heure, 615 397 euros, ce qui nous fait un total de dépenses en investissement de 2 178 197 euros. Donc le solde d'exécution -1, il y avait 161 262 euros, ce qui fait un résultat d'exercice de -380 387 euros et un solde d'exécution à -642 109. Voilà donc pour les dépenses d'investissement.

Les subventions, donc les recettes d'investissement, on est à 351 700 euros, les emprunts et dettes à 300 000 euros, dotations et fonds divers à 385 171 euros, et les autres immobilisations foncières à 1 863 euros. Ce qui nous fait des recettes réelles d'investissement à 1 038 734 euros. Les opérations d'ordre, qui reviennent à chaque fois, 759 076 euros. Et le total de recettes, 1 797 810.

Monsieur le Maire : Les subventions d'investissement, la ligne 13, c'est celles vraiment reçues, pour le coup. Les dotations et fonds divers, c'est la FCTVA et la taxe d'aménagement, je crois.

Didier CHEVALIER : La taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire : Parce que quand on investit, en tant que collectivité, on a la FCTVA. Ce n'est pas comme de la TVA, puisque le taux est un peu plus bas, on est à 16,40.

Sylvie GILLES : 16,41.

Monsieur le Maire : Merci. De mémoire. Donc ça veut dire que, quand on a une entreprise, on investit, on collecte la TVA et c'est 20 % point final. Là, c'est 16,41. Et, en fait, c'est assez long parce qu'on ne le reçoit pas forcément dans l'année de l'investissement, on le reçoit souvent l'année d'après. Donc là ça veut dire que les recettes version 2025 étaient sur des investissements probablement 2024. Est-ce que c'est assez clair sur le global ? C'est un peu plus interprété que le bilan complet du budget. Slide suivante alors.

Didier CHEVALIER : Donc là on a la slide suivante, les résultats, résultats et affectation de l'exercice 2025 : résultat de fonctionnement pour 1 374 371 euros ; les résultats d'investissement, 542 109 euros ; ce qui fait un résultat de clôture de 832 262 euros. Donc le solde de restes à réaliser,

61 872€. Et donc si on fait le ratio, investissements, les dépenses et les recettes : dépenses pour 68 848 euros ; et les recettes, 128 720 euros. Le total, 1+2, donc 894 134 euros, investissement, entre 3 et 4, ça fait 480 237 euros, pour un fonctionnement, donc on revient au résultat de fonctionnement que vous aviez déjà sur la ligne tout en haut, à 1 374 371 euros.

Monsieur le Maire : Voilà. Les restes à réaliser, c'est ce qu'on avait prévu de faire, mais pour certaines raisons c'est décalé sur 2026. C'était bien budgété en 2025, donc on les retrouvera sur le prévisionnel de 2026. C'est notamment, ce sont principalement des dépenses, des travaux de voirie, où effectivement, le temps que ça se fasse, c'est décalé.

Didier CHEVALIER : On les retrouvera en 2026.

Monsieur le Maire : Exactement. C'est bon pour tout le monde jusque-là ? On passe à la slide suivante s'il vous plaît.

Didier CHEVALIER : Donc la section de fonctionnement budgétisé sur 2026, le projet. Les charges, charges à caractère général, 1 437 190 ; les charges de personnel, 2 275 644 ; les autres charges courantes, comme on l'expliquait tout à l'heure, 378 115 euros ; les charges financières, 59 510 euros ; les charges spécifiques, c'est 1 500 euros ; et la dotation, les autres provisions de dépréciation, 750 euros. Ce qui fait un total de dépenses réelles de fonctionnement de 4 152 709 euros. Les opérations d'ordre, 172 096 euros ; les virements de la section d'investissement, c'est pour l'équilibre, 363 681 euros. Ce qui fait un total de dépenses à 4 688 492 euros, 86 pardon.

Monsieur le Maire : On fait une petite pause sur ce tableau-là parce que c'est important. Ce qui est important, c'est d'expliquer la différence par rapport à 2025, le réalisé. On n'a pas augmenté, du tout du tout, le train de vie de la Commune pour 2026, rassurez-vous. En revanche, les charges à caractère général, elles augmentent. Pourquoi ? Parce que, je le disais tout à l'heure en introduction, on a de la sous-traitance, donc par exemple avec le Vallon Fleuri pour les espaces verts, mais pas seulement. Il va y avoir du ménage aussi beaucoup plus en sous-traitance. Dans ces cas-là, sur la Commune, c'est dans le fonctionnement, c'est dans les charges à caractère général, tout simplement, qu'on les retrouve.

Les charges de personnel, pareil, là encore, nous n'avons pas augmenté le personnel outre mesure. Nous avons juste voté, souvenez-vous, pour la création d'un poste dans notre DGA qui m'éblouit, qui se trouve au bout de la table, là-bas. L'occasion de vous présenter Judith LOTHON, que certains connaissent. Mais voilà, c'est surtout lié cette année par rapport au taux de la CNRACL, donc dans les charges du personnel. Il y a quelques heures complémentaires pour les départs en retraite et surtout les assurances. C'est une ligne qui subit, c'est important de le savoir, parce que c'est une ligne qui, à l'avenir, augmentera encore, puisqu'on a le taux de la CNRACL qui augmente tous les ans. Là, on avait une... C'est ça, c'est quatre ans : encore deux ans. Donc ça augmente de toute façon de 45 000 euros l'année prochaine, et encore 45 000 euros l'année d'après. Je le répète, c'est du cumul systématiquement, c'est comme cela, on n'y peut rien, ça ne dépend pas de nous, mais il faut en tenir compte. Donc les charges du personnel, de toute façon, même si on n'augmente pas, ce qui est dommage, puisqu'on préférerait augmenter le nombre d'agents, même si on ne l'augmente pas, c'est une ligne qui augmente toute seule. Ça, c'est subi, point final.

Régine MOUCHARD : Monsieur le Maire, j'ai une question. Par rapport à l'embauche éventuelle de police municipale, c'était une de vos promesses pour la campagne.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Régine MOUCHARD : Vous l'avez...

Monsieur le Maire : Là, on est sur le budget, mais on pourra tout à fait en discuter, vous faire un point une prochaine fois. C'est à cela que servent les questions diverses par exemple, à envoyer 48 heures avant le Conseil.

Régine MOUCHARD : D'accord, pardon.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci. Parce que sinon on s'éparpille un peu partout. Mais le budget donne envie de parler de tout un tas de choses effectivement. Mais ça fera l'objet... Mais on y travaille, voilà. Pour répondre malgré tout, on y travaille.

Christian MATHURIN : Oui, mais la question c'est de savoir si dans les charges de personnel, vous avez déjà prévu l'embauche d'un policier municipal.

Monsieur le Maire : D'un policier municipal, on est en cours, on est en cours de réflexion. Donc de toute façon, je pense que le policier municipal arrivera plus sur 2027, effectivement, pour plusieurs raisons, parce que là encore on y travaille, là encore on sort d'une élection municipale. Mais de toute façon, c'est du personnel qui dépend énormément des élections municipales, donc il faut que ça se stabilise. Et puis n'oubliez pas que nous travaillons depuis très peu de temps avec notre brigade de gendarmerie qui est sur le territoire. C'est ambitieux de dire notre brigade de gendarmerie, parce qu'elle n'a pas que Saint-Sébastien-de-Morsent sur son secteur, mais effectivement ça a rebattu énormément les cartes. On s'aperçoit qu'on a une proximité, qu'on a tout cela. Ça n'empêche qu'il faille un policier municipal, il faut une police municipale, mais justement, dans quelle mesure.

Christian MATHURIN : Ce n'est pas le même rôle, gendarmerie et police municipale.

Monsieur le Maire : Tout à fait, nous en sommes d'accord. Monsieur JAMET ne vous dira pas le contraire. Allez, reprenons le budget, parce que... Mais c'est passionnant et ça pourra faire l'objet de toute façon d'autres débats avec grand plaisir.

Où on en était ? Charges. Oui, voilà, c'est ce qui explique les autres charges courantes. Comme nous vous le disions tout à l'heure, ce sont les subventions, les indemnités des élus. Les charges financières, elles diminuent par rapport à 2025. Pourquoi ? Parce que nous amortissons de plus en plus les prêts, et forcément, plus on amortit, plus on rembourse du capital, et moins on a d'intérêts. Les charges, alors les charges spécifiques pour 1 500 euros, c'est l'annulation au titre des N+1, donc d'il y a 2 ans. Et les dotations aux provisions pour dépréciation, ce sont des créances.

Didier CHEVALIER : En recettes, concernant le budget, l'atténuation de charges, on est donc, ce que vous disait Monsieur le Maire tout à l'heure, ça concerne effectivement tout ce qui concerne les agents, notamment le remboursement d'arrêts maladie, donc 80 000 euros. Les produits de services, 343 700 euros ; impôts et taxes, 601 280 euros ; la fiscalité locale, 2 192 626 euros ; les dotations et participations, 1 324 033 euros ; les autres produits de gestion courante, 94 724 euros ; les produits financiers, 467 euros ; les reprises d'amortissements, dépréciations, pour 374 euros. Donc les recettes réelles de fonctionnement, 4 637 204 euros. Les opérations d'ordre, 48 777 euros. Total des recettes, 4 685 981 euros. Donc ce qui fait un résultat de fonctionnement N-1 reporté de 894 134 euros, pour un chiffre global de 5 580 115 euros.

Monsieur le Maire : Donc produits et services, ça reprend les tarifications. Impôts et taxes, EPN,

Fiscalité locale, surtout la taxe foncière. Les dotations et participations, dotations globales de fonctionnement. Les autres produits de gestion courante, ce sont les revenus des immeubles. Produits financiers, c'est minime, nous, ce sont les intérêts de parts sociales, Caisse d'épargne, Crédit agricole. 374, récupération des dettes irrécouvrables. Et puis les opérations d'ordre, les 48 777 euros, ce sont les travaux en régie : c'est tout ce qui est fait par nos agents directement et principalement par les services techniques. Voilà. C'est bon ? On passe à l'investissement.

Didier CHEVALIER : Donc en investissement, immobilisations incorporelles, ce sont les licences médiathèque et mairie, pour 1 191 euros. Les opérations d'équipement, ce sont les provisions et les prévisions 2025, ce qui n'a pas été fait, donc 341 473 euros. Les emprunts et dettes assimilées, c'est le remboursement du capital, 246 070 euros. Ce qui fait des dépenses réelles d'investissement pour 588 734 euros. Les opérations d'ordre, c'est le report d'investissement, 189 584 euros. Ce qui donne un total de 778 318 euros. Donc le solde d'exécution reporté, 542 109 euros, et le total de dépenses, 1 320 427 euros. Voilà pour les dépenses en investissement.

On passe aux subventions, subventions d'investissement, 160 607 euros. Les dotations fonds divers, donc ce qu'on vous disait tout à l'heure, la TVA à 16,41, plus la taxe d'aménagement, c'est 51 102 euros. Autres immobilisations financières, c'est tout ce qui concerne le SIVU, pour 1 898 euros. Donc, l'excédent de fonctionnement capitalisé, qui comble le déficit en investissement, pour 480 237 euros. Ce qui donne des recettes réelles d'investissement pour 693 844 euros. Le virement vers la section de fonctionnement, 363 831 euros, 681. Opérations d'ordre, c'est l'amortissement, des opérations patrimoniales, c'est 312 903 euros, ce qui fait un total de 1 370 428 euros.

Monsieur le Maire : Le SIVU, pour rappel, le centre de loisirs, avant, était sous forme de SIVU, et donc c'était partagé avec les villes de Caugé et Claville, et le SIVU a été dissous en 2019, et donc nous l'avons repris sur la Commune, tout simplement. Et il y avait forcément des restes, et nous les avons absorbés.

Didier CHEVALIER : Ensuite, la slide d'après, ce sont les investissements. Vous l'avez dans le budget en fait, mais est-ce qu'on peut agrandir ? C'est un agrandi. Plus fort ? Les détails, c'est la vue d'ensemble des opérations de tous les équipements. De toute façon, on en a parlé. Mais c'est vrai qu'on ne voit pas grand-chose. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ça ? Vous l'avez tous eu dans les documents que je vous ai transmis.

Chantal EKOKA : Justement, par rapport aux documents, est-ce que nous aussi on pourrait avoir cette synthèse ? Parce qu'on a les documents bruts, mais...

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Chantal EKOKA : C'est plus visible.

Monsieur le Maire : Exactement. Oui, c'est quand même plus simple.

Chantal EKOKA : Merci.

Christian MATHURIN : Ça aurait été bien de les avoir avant, pour faciliter la lecture.

Monsieur le Maire : Exactement. On l'a travaillé dernièrement, parce que le but, aussi, c'était par rapport à la nouvelle équipe de le travailler et de le concevoir ensemble. Mais oui, je suis d'accord avec vous. Si on n'est pas expert en la matière, quand on a les documents bruts, c'est hyper

désagréable.

Christian MATHURIN : Tout à fait.

Monsieur le Maire : On va passer... Ça, on vous...

Alpha BARRY : J'ai une question, excusez-moi. Monsieur BARRY. La ligne, enfin le numéro d'opération 231, acquisition de terrains : il s'agit de quels terrains ?

Monsieur le Maire : De rien du tout. Ça peut être une ancienne opération.

Sylvie GILLES : Pour mémoire, ce sont des réalisations antérieures.

Monsieur le Maire : Ça, c'est le document brut, c'est-à-dire que vous avez toutes les lignes de ce qui a été fait, et quand c'est mis à zéro, ce n'est pas pour cette année, en fait.

Alpha BARRY : Ok.

Monsieur le Maire : On n'a rien prévu. Alors ça, c'est pareil, mais cette année, de toute façon, vous l'aurez remarqué, tous les investissements, c'est ce que je vous disais, il n'y a rien de palpitant, puisqu'on s'occupe en bon père de famille de notre patrimoine. Ce qu'on fera, c'est que l'année prochaine, de toute façon, pour l'ensemble des équipes, c'est de bien détailler, forcément projet par projet, parce que c'est là que ça a du sens effectivement. Cette année, c'est vraiment de l'investissement de bon sens, vraiment, d'entretien.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN, encore.

Monsieur le Maire : Oui ?

Christian MATHURIN : Mais alors, ça prête à confusion, parce qu'on reçoit ce document avec section d'investissement, et vous dites qu'il ne faut pas en tenir compte.

Monsieur le Maire : Si.

Christian MATHURIN : Je me pose la question. Attendez... Aménagement, alors, il y a plein de choses...

Monsieur le Maire : C'est parce que la première colonne, Sylvie, c'est le cumul sur cette ligne-là.

Sylvie GILLES : C'est le cumul de tout ce qui a été réalisé ultérieurement. Mais c'est la configuration... La M57, c'est une obligation. C'est fait comme ça. Ça retrace automatiquement tous les investissements antérieurs.

Christian MATHURIN : Anciens.

Sylvie GILLES : Voilà. Ça, on ne peut rien faire. C'est la configuration de la M57 qui est comme ça en fait.

Monsieur le Maire : Vous l'avez d'une façon plus claire dans le document que vous avez eu par mail. Ça, c'est le cumul depuis la mise en place de la M57, avec sans doute des reports d'avant même, en

fin de compte. Ça, c'est ce qu'on a fait l'année dernière. C'est ça ?

Sylvie GILLES : C'est le reste à réaliser.

Monsieur le Maire : C'est le reste à réaliser. Donc vous avez 931 pour le cimetière. Voilà, tout n'a pas été fait sur le cimetière, il reste 931 000 euros. C'est marqué quoi ? Propositions nouvelles. Ça, c'est pour cette année, c'est l'investissement de cette année. Donc la colonne la plus importante c'est celle-ci. Travaux pour les bâtiments et achats, on a 28 000 euros. Acquisition matériel de mairie, 27 000 euros. Matériel de sécurité incendie, les bornes incendie, pour 22 000 euros. Là, par exemple, acquisition de terrains, pour répondre à Monsieur BARRY, c'est zéro, parce que cette année on n'achète pas de terrains. De toute façon, vous l'avez vu, c'est une autre délibération, on n'achète pas de terrains du tout. Aménagement Marguerites, on l'a fait une période, mais là c'est bien 0. En fait, cette année, acquisitions de matériel technique pour les services techniques, 6 250 euros, acquisitions de matériel sportif, 45 896 euros, acquisitions de panneaux, 5 580 euros.

Christian MATHURIN : Excusez-moi, mais ça concerne quoi le matériel sportif ?

Monsieur le Maire : Le matériel sportif, c'est une ligne complète. Qu'est-ce qui... ?

Sylvie GILLES : Il y a les filets de but, je crois, il y a l'autolaveuse.

Christian MATHURIN : L'autolaveuse, on l'a déjà achetée l'année dernière.

Monsieur le Maire : Là on en achète une autre. On a beaucoup de locaux à nettoyer.

Christian MATHURIN : Ah, c'est une deuxième.

Monsieur le Maire : Tout à fait. On va vous donner le détail un peu plus loin. Qu'est-ce qu'on a ? On a illuminations de Noël, 1 710 euros. On a travaux sur les bâtiments, 54 100 euros. On a salle des fêtes, 3 960 euros, espaces verts, 18 000 euros, travaux de voirie, 29 000 euros. Alors voirie, en plus on a du reste à réaliser assez important. On avait le parking aussi.

Didier CHEVALIER : Site socioculturel, 4 985.

Monsieur le Maire : Et voilà.

Christian MATHURIN : Les travaux de voirie, la voirie n'est pas prise en compte par l'EPN ?

Monsieur le Maire : Pas tout. En plus, travaux de voirie, on vous met dedans, il y a le SIÈGE aussi, je crois, sur cette ligne-là. Elle est dedans. Donc le SIÈGE, vous savez, c'est la formule de cotisation qu'on a tous les ans. Nous on cotise et après, avec un système de participation, ça nous donne une enveloppe globale beaucoup plus importante.

Didier CHEVALIER : Vous l'avez sur les documents qui vous ont été transmis, c'est plus lisible. En 3, A2, 1. C'est plus lisible que le tableau. C'est la même chose, ça reprend le même tableau.

Monsieur le Maire : Il y a des travaux aussi sur des équipements sportifs. Donc vous avez l'autolaveuse, vous avez les chéneaux du gymnase Patrick Guillaume, clôture parc de glisse devant. Donc tout ça, c'est dans les dépenses d'immobilisations sur la ligne, c'est pour les équipements sportifs.

Christian MATHURIN : Est-ce que devant... Monsieur MATHURIN, encore. Est-ce que devant vous avez aussi le remplacement de l'appareil, le marqueur du gymnase Pierre Janvier, qui est en panne depuis le mois de décembre ? On nous a dit qu'il faut attendre le budget pour le remplacer.

Monsieur le Maire : La table de marque ?

Christian MATHURIN : La table de marque, voilà.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas connaissance de ça.

Christian MATHURIN : Depuis le mois de décembre. Les deux tables de marque des deux gymnases ont été en panne en même temps, mis en panne par la section du handball. Il y en a un qui a été remplacé, celui du gymnase de Patrick Guillaume, mais celui de Pierre Janvier, il n'est toujours pas remplacé. Le dernier match qu'on a fait à domicile, c'est Conches qui nous a amené une table de marque pour pouvoir faire le match. Alors, ce n'est pas très glorieux pour Saint-Sébastien.

Monsieur le Maire : Non, mais je...

Christian MATHURIN : On nous a dit...

Monsieur le Maire : Ce soir, ça va être...

Christian MATHURIN : La réponse du service du sport, c'est « on attend le budget ». Alors je voulais savoir si c'était prévu dans le budget.

Monsieur le Maire : Moi je n'ai pas ça.

Christian MATHURIN : C'est le budget 2027 ?

Monsieur le Maire : Ça va être long jusqu'en 2027.

Christian MATHURIN : Oui. Comment on va faire ? On ne va pas passer l'année.

Monsieur le Maire : C'est la table de marque qui était neuve et qui a été esquinée ?

Christian MATHURIN : Oui.

Monsieur le Maire : On va regarder ça de plus près. 2027, c'est...

Christian MATHURIN : Merci.

Monsieur le Maire : Voilà, donc, globalement, des investissements, comme je vous le disais en introduction, qui préservent notre patrimoine. On a profité de cette année d'installation pour prévoir les travaux bâtimentaires. Ensuite, le dernier slide.

Didier CHEVALIER : La dette au 31/12/2025 : le montant nominal total des emprunts en cours au 31 août 2025, de 4 468 114 euros ; capital restant dû au 31/12, 2 526 704 euros ; et donc les annuités 2026, c'est le remboursement du capital, pour 246 070 euros. Aujourd'hui, on peut dire qu'en termes d'emprunts et d'endettement de la Commune, on peut être serein, l'équilibre est bon et le taux

d'endettement de la Commune est de 6 ans.

Monsieur le Maire : Oui, on a une capacité de désendettement de 6,5 ans, ce qui est un indicateur hyper confortable, très positif, puisque ça veut dire que si on décidait de ne plus rien faire et de se désendetter, on mettrait 6,5 ans. Pour l'expliquer, ce taux, cette capacité de désendettement, d'abord elle a été un peu revue ces derniers temps, parce que beaucoup plus bousculée par les collectivités, mais globalement, en dessous de 5 ans, on serait vraiment, ce ne serait même pas assez je dirais, parce qu'à moins d'être une commune où on a des recettes extraordinaires avec une centrale nucléaire, comme dirait Monsieur le DGS, où il n'y a pas besoin d'emprunter puisque de toute façon tous les ans vous avez des recettes extraordinaires, donc là vous pouvez être à zéro de désendettement, c'est très bien, puisque vous n'avez pas besoin de recourir à l'emprunt. Sinon, pour une commune comme la nôtre, qui n'est pas très riche en recettes, être en dessous des 5 ans ça veut dire qu'on ne fait pas grand-chose non plus, ça veut dire qu'on n'entretient pas, ça veut dire qu'on ne fait pas ce qu'il faut. Être au-dessus, entre 5 et 10 ans, c'est très bien, c'est un bon signal. Alors aujourd'hui, on affine même le 5-8 ans, c'est très confortable ; 8-10 ans, c'est bien ; et 10-12 ans, maintenant, on considère qu'il faut être hyper attentif ; et au-delà de 12 ans, là on dit que ce n'est pas bon du tout. Donc c'est ce qui permet, comme l'équivalent effectivement d'un taux d'endettement pour du particulier, ou comme une entreprise, il y a d'autres classifications de toute façon, là, voilà, le taux d'endettement, c'est un ratio qui est hyper important et qui permet de classer les collectivités. Monsieur MATHURIN, vous avez une question.

Christian MATHURIN : Oui, s'il vous plaît. Juste pour information, est-ce qu'on a le montant des annuités 2025, pour comparer avec 2026 ?

Monsieur le Maire : Oui, 251 000 et des bananes en 2025, et là maintenant on est à 246, on l'a sur la première slide ou deuxième slide. On est à 250, de mémoire, alors je vous dis tout de mémoire, je ne vois rien d'ici.

Jean-François GALLERNE : 232 400. Et l'augmentation de l'annuité...

Monsieur le Maire : 232 400, c'était ça.

Jean-François GALLERNE : L'augmentation de l'annuité s'explique par l'emprunt qui a été pris pour les travaux de l'aménagement de la gendarmerie.

Monsieur le Maire : Tout à fait. D'accord.

Christian MATHURIN : Merci Monsieur.

Monsieur le Maire : On a la gendarmerie effectivement. Alors en plus qui était sur un prêt court, puisque c'était 6 ans, de mémoire. Donc c'est un prêt qui est très court. N'oublions pas que nous avons des recettes à mettre en place. Voilà.

Est-ce que cette présentation, pour une première, a été claire, chers collègues ? Pas de questions ? Je vous remercie. Nous vous remercions beaucoup.

Nous allons voter, point par point. On a fait une présentation globale, forcément. Donc je vous propose la délibération numéro 2, présentation du compte administratif 2025. On vote ?

Jean-François GALLERNE : Il faut d'abord passer le bilan des cessions et acquisitions.

Monsieur le Maire : Exactement.

Jean-François GALLERNE : Il faut faire la 3, la 4 et la 5.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

3. Budget – Bilan des cessions et acquisitions de 2025.

Monsieur le Maire : Donc le point numéro 3, le budget, dans le budget, bilan des cessions et acquisitions. La délibération est très simple : en 2025, nous n'avons réalisé aucune cession ni acquisition. Voilà.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN, une question.

Monsieur le Maire : Oui ?

Christian MATHURIN : Vous n'avez pas encore acheté le terrain et la maison qui est en face de la boulangerie pour la gendarmerie ?

Monsieur le Maire : C'est en cours, mais ça va être porté par l'EPFN, donc en plus ce n'est pas la Commune qui le porte tout de suite. Il est pour nous, ça c'est sûr, mais c'est l'établissement public du foncier qui le porte, qui l'achète et qui nous le réserve. Donc vous ne le verrez pas tout de suite en acquisition à la Commune. Mais si, c'est prévu et ça va être fait en acte.

Jean-François GALLERNE : La deuxième quinzaine de mai, normalement.

Monsieur le Maire : Voilà, on y arrive. L'EPFN l'achète officiellement en deuxième quinzaine du mois de mai. Bien, bilan des cessions et acquisitions, je passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre, je veux dire ? Qui s'abstient ? Ça va être plus simple dans ce sens-là. Merci.

Vote à l'unanimité

4. Budget – Approbation du compte de gestion 2025.

Monsieur le Maire : Approbation du compte de gestion. Donc, on vous l'a présenté, vous l'avez eu dans les documents. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

5. Budget – Approbation du compte administratif 2025.

Monsieur le Maire : Approbation du compte administratif, du compte de gestion 2025. Là encore... Alors je sors, bien que ce ne soit pas forcément obligatoire.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Didier CHEVALIER] : Pour le point numéro 5, donc l'approbation du compte administratif, qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie. On peut rappeler Monsieur le Maire.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY

s'abstiennent.

Manuel ORDONEZ reprend place dans la salle du Conseil.

6. Budget – Restes à réaliser 2025.

Monsieur le Maire : Le point numéro 6, donc les restes à réaliser. Restes à réaliser, donc cimetière, 931, travaux de voirie, 35 000 et 30 916, donc les 66 847,86 en dépenses, et en recettes, 128 720. Ça représente le fonds vert du Département pour la gendarmerie et la convention financière avec le Département pour la gendarmerie. Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

7. Budget – Affectation du résultat 2025.

Monsieur le Maire : Point numéro 7, affectation du résultat. On l'a vu tout à l'heure. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

8. Budget – Présentation du budget primitif prévisionnel 2026.

Monsieur le Maire : Dossier numéro 8, le budget primitif prévisionnel 2026, avec le détail qui vous a été envoyé par mail et le résumé. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9. Budget – Vote des taux communaux 2026.

Monsieur le Maire : Vote des taux communaux.

Christian MATHURIN : On ne vote pas pour le... ?

Monsieur le Maire : Comment ?

Christian MATHURIN : Il n'y a pas de vote pour le budget prévisionnel ?

Didier CHEVALIER : C'est la présentation du budget. Après...

Monsieur le Maire : On se rode.

Christian MATHURIN : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Votes des taux communaux. Eh bien, les votes des taux communaux, on n'a pas de changement de prévu pour l'année 2026. Voilà.

Régine MOUCHARD : J'ai une question.

Monsieur le Maire : Oui, Madame ?

Régine MOUCHARD : Régine MOUCHARD. Je vois que pour la restauration scolaire il n'y a que deux lignes, de 1 à 600, 3,79, et au-delà de 600, 4,33. Pour les familles qui sont justement en difficulté et qui bénéficient des bons alimentaires parce qu'ils ont des enfants, je pense qu'il y en a qui doivent avoir des enfants en âge scolaire, est-ce qu'il y a la possibilité d'avoir la restauration pour l'euro symbolique ?

Monsieur le Maire : Non Madame. C'est un choix que nous avons fait. Non, parce qu'on redirige vers le CCAS s'il y a des soucis probants. Mais nous n'avons pas fait le choix de la cantine à un euro. C'est ce qui avait été travaillé, et en fait ce n'était pas, par rapport à notre population, ce n'était pas valable.

Régine MOUCHARD : Il y a quand même 742 familles monoparentales, donc il y a peut-être des familles qui sont peut-être justes, justes.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Régine MOUCHARD : Avoir une troisième ligne avec un règlement moins cher que 3,79, ça peut peut-être se faire quand même.

Monsieur le Maire : « Ça peut peut-être se faire » paraît simple comme ça, mais, en fin de compte, c'est un juste équilibre assez compliqué, puisqu'un repas compte à peu près 11 euros sans l'amortissement des locaux, etc. On s'est régulièrement posé la question de toute façon. Mais si on change les tarifs, on met en difficulté les familles, même du cran au-dessus qui pourtant comptent tous les mois. C'était le cas avec la cantine à 1 euro, par rapport à notre population, en fait, ça augmentait les tarifs pour les autres parents. Donc c'est pour ça que nous n'avons pas fait le choix, effectivement... Donc on a cette tarification qui est proche, et en cas de souci, nous avons un CCAS. Effectivement, il ne faut pas hésiter à rediriger vers notre CCAS.

Régine MOUCHARD : Une dernière question. Pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés, il n'y a pas de tarifs régressifs non plus ? C'est-à-dire un, deux, ils peuvent avoir trois enfants par exemple, scolarisés en primaire ou en maternelle. C'est 3,79 ou 4,33 par enfant ?

Monsieur le Maire : Tout à fait. Nous n'avons pas fait ce choix-là, mais après, ça peut être des discussions sur des sujets de tarification, pourquoi pas. Mais c'est vrai que le système dégressif par enfant, après... Non, parce que de toute façon, souvent, quand vous avez des enfants, enfin, c'est proportionnel aussi au quotient familial, enfin tout est calculé, donc généralement...

Régine MOUCHARD : Oui, mais justement, Monsieur le Maire, c'est de 1 à 600, donc le quotient familial, ça englobe quand même pas mal de familles apparemment.

Monsieur le Maire : Discussion à avoir, mais pas ce soir au moment du vote du budget, mais pourquoi pas. Mais après... L'équilibre est dur. Tout ce qui est tarification, surtout l'enfance, parce que les familles... Le problème, c'est que pour toutes les familles, c'est un effort, la cantine, quand on a un, deux ou trois enfants, c'est un effort, ça revient vite. Mais malgré tout, par rapport à ce que ça coûte réellement, on a déjà un reste à charge communal qui est assez fort.

Régine MOUCHARD : Merci.

Monsieur le Maire : Les tarifs communaux, rien n'est changé, nous vous les proposons à l'identique.

En revanche, nous allons travailler dessus, parce qu'effectivement il y a certaines choses à réorganiser, mais pour le moment, de toute façon, pour avoir travaillé différemment en équipe, on vous proposera les changements très rapidement.

Je n'ai pas voté ? Je passe le vote des taux communaux. Qui s'abstient ?

Christian MATHURIN : Six.

Monsieur le Maire : Six. Qui est contre ? Personne. Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY s'abstiennent.

10. Budget – Vote des tarifs communaux 2026.

Monsieur le Maire : Vote des tarifs communaux. Pareil, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY s'abstiennent.

11. Budget – Vote des subventions aux associations 2026.

Monsieur le Maire : Vote des subventions aux associations. Voilà, donc vous avez eu le détail en annexe. Donc l'idée globale, de toute façon, c'était de repartir sur le socle existant. De toute façon, là encore, En la matière, c'est compliqué. Mais l'idée, c'était surtout d'être hyper vigilant par rapport à la dissolution de Saint-Sébastien Sports, et d'avoir, comme vous le savez, pour rappel, pour mémoire, autrefois Saint-Sébastien Sports portait 12 sections, enfin il y avait du club, globalement, c'était des sections, et donc on donnait une seule subvention à Saint-Sébastien Sports qui redispachait, c'était Monsieur RABIET, donc le Président, qui redispachait en fonction des sections, avec des critères bien précis. Ça fonctionnait comme ça depuis quelques années maintenant. Donc Saint-Sébastien Sports a été dissous. Donc chaque section est devenue une association à part entière. Vous avez le détail dans le tableau. Donc forcément l'idée c'était de ne pas les mettre en difficulté, parce qu'il y avait un certain mode de fonctionnement. Voilà, c'était d'être hyper attentif au calcul. Pour l'avoir, n'est-ce pas Monsieur LACHÈVRE, pour l'avoir analysé, c'était assez compliqué, en fonction des niveaux, en fonction du nombre de... Voilà, ce sont des critères bien particuliers. Mais voilà, l'idée de cette année, c'était d'essayer de ne pas remettre surtout en difficulté les associations.

Christian MATHURIN : Christian MATHURIN, question, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Oui ?

Christian MATHURIN : Sur le tableau, on voudrait avoir des explications sur la nature juridique, par exemple pour le tennis de table : « autre personne de droit privé », ça correspond à quoi ?

Sylvie GILLES : Je peux répondre, Monsieur ORDONEZ ?

Monsieur le Maire : Je vous en prie.

Sylvie GILLES : Il a été enregistré comme ça, parce que c'était un tiers au démarrage, avant d'être une association. Donc il a été enregistré, il a été comme ça. Mais c'est comme ça. Comptablement, il a été enregistré en tant que tiers, et non pas en tant qu'association.

Christian MATHURIN : Oui, mais ils sont dans une association.

Sylvie GILLES : Oui, mais ça ne change strictement rien, ça n'apporte rien de... Il n'y a pas de préjudice. Ça reste quand même, il aura quand même le versement de sa subvention. Mais il a été enregistré comptablement comme ça, parce qu'avant d'être une association, il a été tiers, tout simplement.

Christian MATHURIN : Et sur la dernière ligne, « entreprise », ça correspond à quoi ?

Monsieur le Maire : C'est une association. Je ne sais pas pourquoi c'est apparemment une entreprise. Il n'y a pas lieu d'avoir... C'est de l'association de la même manière.

Sylvie GILLES : Non, parce qu'il était aussi enregistré en tant que tiers. Ce n'était pas une association de base.

Monsieur le Maire : Ce sont uniquement des associations. De toute façon, on n'a pas le droit de subventionner...

Christian MATHURIN : C'est pour ça que...

Monsieur le Maire : Donc non, c'est de l'association pure et dure. Il faudra voir si on arrive à... Parce que, sinon, il faudrait les effacer complètement, puis les recréer. Non, c'est de l'écriture, mais c'est bien uniquement de l'association. Rassurez-vous. Donc voilà, l'idée de la nouvelle équipe, c'était un signal fort aux associations, voilà, c'était de maintenir un accompagnement, parce qu'on l'a suffisamment répété ces derniers mois, on ne peut pas être fier d'habiter Saint-Sébastien-de-Morsent et d'avoir un tissu associatif fort, effectivement, sans les aider. Donc ça, ce sont des subventions directes. En revanche, on veut vraiment faire un travail important, mais ça va être compliqué, parce que ce qu'on aimerait c'est vraiment valoriser tout ce qu'on fait en accompagnement indirect justement. Donc la mise à disposition des locaux, c'est un sacré travail, mais il faut qu'on arrive à le faire, à le valoriser un minimum. C'est hyper important, parce que ça permettra de se rendre compte aussi de tout ce qui est fait au quotidien pour nos associations. Oui, Madame DEMAY ?

Cécile DEMAY-THEBAULT : L'année dernière, il y avait pour Saint-Sébastien Sports et puis AEP Le Sentier, on avait une commission qui s'était réunie avec des objectifs. Est-ce qu'il en a été de même pour cette année ? Est-ce que vous avez des retours de bilan financier ? Est-ce que vous savez exactement où vont...

Monsieur le Maire : On demande des bilans, on demande, de toute façon dans le dossier de demande de subvention, il y a des comptes à rendre effectivement. Mais on remettra en place le comité, c'était très bien. Il faudra qu'on le refasse, parce que c'est intéressant d'échanger et de voir comment on peut ventiler. Et puis, ça permet d'organiser aussi, de motiver les demandes, et puis tout ce qu'on peut faire quand on est une association dans l'année. Donc oui, c'est bien.

Cécile DEMAY-THEBAULT : Et puis, ça a incité aussi les associations à participer à la vie de la Commune.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Cécile DEMAY-THEBAULT : C'est un peu donner quand même un chèque en blanc aux associations.

Monsieur le Maire : On y est attentifs. Non, on y est attentifs quand même, à ce qu'elles participent. Mais c'est vrai que c'est bien et ça nous permet une présentation commune, donc c'est intéressant. On le remettra en place. C'était une bonne formule. Voilà pour les subventions aux associations.

Christian MATHURIN : Encore une question, parce que la subvention n'a pas bougé par rapport à l'année précédente. Au vu des résultats financiers de la Commune, je pense que vous auriez pu faire un effort, un petit effort sur les montants alloués aux associations, parce que c'est quand même la vitrine de Saint-Sébastien, aussi bien sur le site, sur la Commune et à l'extérieur. Donc je pense que vous auriez pu faire un effort de revaloriser cette subvention globale, et que chaque section touche un petit quelque chose.

Monsieur le Maire : Quelque part, elles vont toutes toucher un petit peu plus, parce qu'on a fait l'effort. L'effort de maintenir, c'est un effort aujourd'hui. À chaque fois qu'on maintient une ligne, c'est un effort. Tout coûte beaucoup plus cher et on n'a pas plus de...

Christian MATHURIN : Pour les sections aussi, ça coûte plus cher.

Monsieur le Maire : Exactement. Mais par exemple, le fait d'avoir chauffé les gymnases ou les locaux, cet été, avec l'augmentation des fluides, qu'on a prévue d'ailleurs, c'est un effort, l'effort il est déjà là. On ne va pas dire pour autant : on met deux fois moins de salles à disposition parce qu'on ne veut pas augmenter notre ligne de fluides. Donc l'effort, il est déjà là. Et après, les augmentations pour les associations, il y a une enveloppe globale qui est dédiée en fonction. On a un bon résultat, je suis ravi de vous l'entendre... C'est vrai que le résultat est hyper sain par rapport à notre bilan communal. Cependant, il faut rester hyper prudent parce qu'on l'a vu tout à l'heure, tout augmente, même si nous on n'augmente pas du tout, soit nos prestations, soit nos..., tout augmente de toute façon, donc c'est une certaine prudence. On a été attentifs à essayer d'équilibrer, à la proportionnelle, par rapport à notre budget global, par rapport à ce qu'on dédie aux associations, c'est énorme, on est un bel accompagnement. Et il ne faut pas voir à cela que les subventions directes. On rembourse pour 90 ou 100 000 euros quasiment un gymnase dédié aux associations, on rembourse Le Boumerang qui est aux trois quarts dédié aux associations. Enfin tout ça, il faut le voir. On parlait du gymnase tout à l'heure. Par exemple, pour vous donner une petite idée, dans les locaux sportifs, les deux gymnases, c'est deux fois deux agents le lundi et le vendredi. Donc tout ça, on le fait, aujourd'hui, sachant que le coût du personnel, tout a augmenté. Donc c'est un effort supplémentaire. Donc en subvention indirecte, on est bien au-delà de ce qu'on faisait l'année dernière.

Christian MATHURIN : Moi, je vous parle des subventions directes.

Monsieur le Maire : Moi, je vous parle de ce que ça coûte à la Commune.

Christian MATHURIN : Je comprends votre problème, ça coûte cher en entretien, mais bon...

Monsieur le Maire : Et puis globalement, pour tout vous dire, quand on voit les associations à Saint-Sébastien-de-Morsent, aux trois quarts des trois quarts, elles ont, voilà, si elles ont du personnel, elles ont suffisamment en cas de pépin. On voit bien qu'il n'y a pas non plus, au-delà de ça, forcément plus

de demandes. On achète beaucoup de matériel, on accompagne énormément. À un moment donné, c'est de l'argent public, il ne faut pas donner pour donner non plus un chèque en blanc, comme le disait Madame DEMAY, pour rien, il faut que ce soit justifié aussi. Il faut derrière qu'il y ait des... Les trois quarts des associations à Saint-Sébastien, de toute façon, pour faire le tour régulièrement, elles le savent très bien, elles sont bien considérées et elles sont heureuses d'être aussi à Saint-Sébastien-de-Morsent. C'est donnant-donnant. Mais nous rencontrons de toute façon, rassurez-vous, nous rencontrons tous les présidents, au fur et à mesure, et c'est un sujet de discussion, de toute façon. On veille à ce que toutes les associations aillent bien. Voilà pour les subventions aux associations.

Donc n'hésitez pas à vous déporter si vous êtes touché par ce vote, soit parce que vous êtes trop proche de quelqu'un, d'un président, soit parce que vous êtes vous-même dans un bureau d'association. Il ne faut pas hésiter à vous déporter aujourd'hui. Ce n'est pas grave, ça permet... Il suffit de nous le dire. Donc combien de déports ? Madame TERRIÈRES, Monsieur LEMARIÉ. Y a-t-il d'autres déports ? Madame LEFEBVRE. Donc nous serons quatre de moins à voter, c'est ça ? Non, trois. Non, c'est tout, trois. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christian MATHURIN : Six.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY s'abstiennent. Mmes TERRIÈRES, LEFEBRE & M. LEMARIÉ ne prennent pas part au vote.

12. Budget – Vote des subventions aux établissements scolaires 2026

Monsieur le Maire : Subventions aux établissements scolaires 2026, donc avec un budget dédié, alors par enfant en fait, ça fonctionne toujours par enfant, avec fournitures scolaires pour 50 euros par an et par enfant, projet pédagogique 30 euros par enfant et par an après validation des demandes, et participation pour Noël 50 euros par classe pour un cadeau commun. Alors, les fournitures scolaires, ça avait été revalorisé. On avait mis en plus il y a quelques années le papier dans les fournitures scolaires, ce qui permettait aux équipes pédagogiques de voir leur consommation, de voir s'il n'y avait pas d'autres moyens, voilà, et de récupérer du coup du budget pour d'autres fournitures. Projets pédagogiques, 30 euros par an et par enfant. Autrefois c'était moins, mais il y avait les classes vertes, c'était généralement les CM2. C'est de plus en plus compliqué à mettre en place, etc., et ce n'était plus forcément une demande de nos écoles. Ça pourra peut-être changer, auquel cas on vous proposera de voir les choses différemment. Donc voilà, on s'était permis de mettre 30 euros, du coup, par enfant, parce que ça permettait à l'ensemble des élèves et à l'ensemble des classes de pouvoir faire des sorties scolaires, voilà. Et puis, c'est principalement du transport, puisqu'à chaque fois que les classes se déplacent, ce qui coûte très cher maintenant, c'est le transport. Nous le voyons aussi, alors ça n'apparaît pas ici, mais nous avons aussi en charge les transports scolaires toute l'année pour les deux écoles, pour les sections piscine, pour les séances de piscine, à la piscine Jean Bouin. Là aussi, c'est pareil, c'est le savoir nager. Normalement, certains groupes, c'est obligatoire pour certains niveaux. Nous avons fait le choix, nous, de proposer un peu plus, parce que beaucoup d'enfants ne partent pas forcément en vacances, ne savent pas nager, et c'est quand même un frein après pour toute la vie. Donc ça leur donne quand même un bon point de départ quand on sait nager, et voilà, ça permettait de le rééquilibrer. Pour l'avoir vécu, en plus, on s'apercevait, Monsieur QUEVILLON, que beaucoup d'enfants ne savaient pas nager. C'est bien de pouvoir le faire, de le proposer. Donc là encore, c'est toujours un effort, puisque ça a quasiment doublé en cinq, six ans de temps, parce que forcément...

Inconnu : Monsieur veut prendre la parole.

Monsieur le Maire : Oui, je vous en prie. On a un témoin direct.

Benoît QUEVILLON : Pour la natation scolaire, c'est très important que les enfants apprennent à nager évidemment à l'école, et la continuité de l'apprentissage est importante aussi. C'est-à-dire qu'un apprentissage qui se ferait au CP par exemple, et puis on arrête trois ans, on reprend en CE2, ça veut dire qu'on reprend à zéro, enfin à mon sens. Donc c'est très important que ce soit continu. Et j'avais aussi une petite question quand même sur les projets pédagogiques. Qu'est-ce qu'on entend par validation des demandes ?

Monsieur le Maire : C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un projet tout simplement. Nous, on alloue cette enveloppe par enfant, 30 euros par an. Ce n'est pas pour acheter du matériel. Mais c'est aussi, une validation des demandes, ça veut dire que c'est un projet qu'on demande de présenter à la Commune, un projet écrit qu'on demande de présenter à la Commune. En fait, c'est pour bien flécher, que ce soit sur du pédagogique, sur un projet pédagogique, et pas que ce soit dévié sur les fournitures scolaires tout simplement. C'est vraiment un effort en plus, parce que le pédagogique, ce n'est pas du tout une compétence obligatoire communale, donc c'est vraiment un effort, mais ça doit rester pour l'enfant. Donc, c'est pour ça qu'on a mis après validation. Comme pour les associations, ce n'est pas un chèque en blanc. L'idée c'est d'avoir un retour. Alors après, nous, on ne juge pas le projet en lui-même, on ne se permet pas, ce n'est pas notre rôle. En revanche, c'est juste dans le but de vérifier que ce soit pour un projet, tout simplement. Voilà pour les subventions aux établissements scolaires. Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Chantal EKOKA : Non, juste un commentaire pour dire que...

Monsieur le Maire : Oui, Madame EKOKA ?

Chantal EKOKA : ... comme, effectivement, on l'a dit à plusieurs reprises, en fait, il y a eu une augmentation du coût de la vie, et ça aurait été bien d'augmenter effectivement pour les écoles, un peu comme les associations, effectivement, les subventions destinées aux établissements scolaires.

Monsieur le Maire : Alors, on veille de toute façon, on vérifie malgré tout. Alors, peut-être qu'avant c'était large justement, mais effectivement on veille, on fait attention à ce que ce soit cohérent. Et on pose réellement la question, et on aurait de toute façon, rassurons-nous, nous aurions le retour si ce n'était pas le cas. Mais vous avez raison, on y veille. Effectivement, peut-être que, tôt ou tard, on se rendra compte que c'est un peu juste, que c'est voilà. Madame DEMAY ?

Cécile DEMAY-THEBAULT : Surtout en ce moment avec le prix du carburant, je pense que 30 euros pour les projets pédagogiques dont vous parliez tout à l'heure, de transport, ça va être juste.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Le vote c'est sur un ensemble, c'est par enfant, mais on y fait attention. On a de la chance, nous, de ne pas être dans une commune trop rurale, parce qu'effectivement, imaginez-vous que par exemple, quand on est beaucoup plus loin, oui, on habite même sur le secteur EPN et on est dans le Sud du département, si on veut aller à la piscine avec les enfants, là ce n'est plus le même tarif pour le car. Je vous prenais l'exemple de la piscine, c'est nous qui le réglons autrement, ce n'est pas pris dans les subventions d'établissement...

Cécile DEMAY-THEBAULT : Je vous parlais des voyages scolaires.

Monsieur le Maire : Les voyages scolaires, tout à fait, ça oblige aussi à d'autres voyages. Mais c'est pour ça que nous avons aussi fait le choix de la classe verte, de la réintégrer dans le pédagogique, pour justement que ça fasse plus par élève. Ça aussi, ça va être un effort, parce que sinon, avant, par exemple, dans la petite section du CM1, vous profitiez, je ne sais plus, je crois que c'était 19 euros, et puis le reste après, c'était juste pour les CM2. Alors c'était très bien, les projets étaient là, nous on en a fait partir, les enfants attendaient d'être en CM2 pour partir, c'était super. Effectivement, ça veut dire qu'aujourd'hui c'était peut-être moins adapté, parce que tout le long de la scolarité, les projets coûtent chers, voilà, donc on avait réintégré... Monsieur QUEVILLON ?

Benoît QUEVILLON : Là-dessus, je vais intervenir sur la réintégration, parce qu'il y a des demandes, justement, comme c'était au niveau des projets, il y avait beaucoup moins de demandes des enseignants pour organiser des séjours.

Monsieur le Maire : Tout à fait, donc ça s'est adapté à la demande réelle de nos écoles, tout simplement. Mais nous sommes vigilants au montant de façon qu'effectivement ça ne devienne pas ridicule à l'avenir.

Benoît QUEVILLON : Oui, je peux rajouter que peut-être que ça pourrait revenir, s'il y avait une augmentation, de nouvelles demandes pour des séjours plus longs, peut-être qu'il y aura...

Monsieur le Maire : On réétudierait, on en rediscuterait effectivement, avec plaisir. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christian MATHURIN : Nous. Six.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY s'abstiennent.

13. Budget – Demandes de fonds de concours 2026 à l'EPN et autres financements.

Monsieur le Maire : Demandes de fonds de concours, la délibération numéro 13, c'est pour nous autoriser tout simplement à demander des fonds de concours à l'État, au Département ou à l'Agglomération Évreux Portes de Normandie. Rien d'extraordinaire, mais merci de nous en donner l'autorisation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité

14. Budget – Vote du budget 2026.

Monsieur le Maire : Vote numéro 14. Ah oui, c'est une coquille. Délibération numéro 14 dans ma feuille, mais là, vous l'avez bien.

Christian MATHURIN : C'est le budget 2025 ou 2026 ?

Monsieur le Maire : 2026. C'est la petite coquille. Non, vote du budget 2026, avec toutes les explications que nous venons d'avoir, et la présentation. Y a-t-il des interventions ? Bien. Je passe au vote. Qui est contre ?

Christian MATHURIN : Nous. Six.

Monsieur le Maire : Six. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mmes DEMAY-THEBAULT, EKOKA, MOUCHARD, MM. LE BIGOT, MATHURIN & BARRY votent contre.

15. CAO & CST – Rectifications.

Monsieur le Maire : Informations, numéro 16. Je n'ai pas eu de questions diverses. Dans les informations, nous allons...

Christian MATHURIN : Il y a la question 15.

Inconnu : La rectification.

Monsieur le Maire : Ah oui, rectifications, oui, CAO et CST. Une coquille la dernière fois, effectivement, il y avait beaucoup de noms, beaucoup de choses. Le CST, en plus je vous l'ai dit, mais on n'a pas respecté cela, il va y avoir le vote du personnel, donc au mois de décembre, fin d'année, donc pour le moment nous restons sur la configuration actuelle, donc trois représentants du personnel, trois représentants de la collectivité, et forcément je vous proposais plutôt de rester sur les membres déjà en place et de refaire effectivement une composition au moment du vote du CST, de l'élection du personnel, puisqu'en plus j'ai demandé à ce que ça change et qu'il y ait cinq représentants des deux côtés, de façon à représenter bien plus les services, les différents services de la collectivité. Voilà. Donc la rectification c'était sur Madame PHILIPPE, qui en faisait partie. J'avais nommé Monsieur Paul-Henri CHEVALIER, que je proposerai une fois qu'on sera cinq bien sûr, au contraire. Mais dans ce que j'ai dit et dans ce qui, voilà, ça a été à côté. J'ai pensé quelque chose et j'ai dit autre chose, voilà. Donc je vous demande de rectifier cela. Oui, Monsieur MATHURIN ?

Christian MATHURIN : S'il vous plaît, donc vous remplacez Madame PHILIPPE par Monsieur CHEVALIER ?

Monsieur le Maire : Non justement, la dernière fois je me suis mal exprimé, j'ai nommé Monsieur CHEVALIER Paul-Henri à la place de Madame PHILIPPE. Alors, je disais qu'on conservait les mêmes, parce que, justement, on était sur quelques mois simplement. Parce que là, en plus, les CST, on va peut-être en avoir un, mais, globalement, les prochains vont être avec la nouvelle composition après l'élection du personnel. Donc le personnel est en train de travailler. Effectivement, dans la demande, je vous le dis, c'était de passer cinq, cinq, de façon que ce soit beaucoup plus représentatif des services. Voilà, tout simplement. C'est une régulation, une régularisation, tout simplement.

Cécile DEMAY-THEBAULT: Madame DEMAY. J'ai juste une petite réflexion. J'étais absente au dernier CM, et on regrette nettement votre position par rapport à nos absences dans maintes commissions. On désirait être une opposition constructive, et en fait on va être complètement absente, puisque vous ne nous permettez pas de faire. En fait, on ne se sent pas du tout impliqués dans la Commune. On n'est pas du tout au courant de ce qu'il s'y passe.

Monsieur le Maire : Les conseils municipaux sont là pour ça, et l'idée c'est d'être beaucoup plus participatif sur les conseils municipaux. Rien que dans la forme, on a rechangé de place. Vous n'étiez pas là la dernière fois, mais... Parce que l'idée c'est de trouver quelque chose de plus cohérent, plus convivial, parce qu'un Conseil municipal peut être hyper sérieux, mais malgré tout avec des échanges

constructifs, au contraire. On essaie même de projeter. Enfin, l'idée c'est que, voilà, on va s'améliorer, on va le faire, mais l'idée c'est que ce soit beaucoup plus participatif pour vous, mais pour l'ensemble de l'équipe de toute façon. Donc il n'y a pas de doute. Alors c'est par rapport au CST. Mais le CST, il faut, normalement on fait partie de l'exécutif pour être dans le CST, puisque l'organe en lui-même a déjà la parité entre le personnel et entre la collectivité, puisqu'on a le même nombre. Donc de toute façon, moi je resterai sur cette position-là par rapport au CST, parce que je n'aurai pas de consigne de vote à vous donner. C'est normal, on n'est pas dans le même groupe. En revanche... Parce que sinon c'est déséquilibré. Si on est quatre de la majorité et un membre de la minorité, on ne peut avoir des consignes de vote que sur quatre, quatre sur cinq. Donc on déséquilibre complètement l'organe, puisque l'organe en lui-même est déjà avec la parité des représentants du personnel et des représentants de la collectivité. En fait, effectivement, ça s'était fait au début du dernier mandat, moi ça m'avait surpris, mais c'était le choix de Madame la Maire, que je respecte et que je ne rediscuterai pas, en revanche, c'est vrai que ça ne se fait pas. Il faut être côté exécutif. L'organe en lui-même est déjà avec la parité, en fait. Donc je n'ai pas de consigne de vote à vous donner, ce qui est normal. Là-dessus, il n'y a aucun reproche.

Christian MATHURIN : Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur MATHURIN ?

Christian MATHURIN : Cette question, la question 15, vous mettez aussi « commission des appels d'offres ». Ça a été défini, ça.

Monsieur le Maire : Oui. Qu'est-ce qu'il y avait, Monsieur GALLERNE, rappelez-moi ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Il y a trop de monde. Alors, attendez, je vais chercher la délibération.

Monsieur le Maire : Il faut qu'on rectifie.

Christian MATHURIN : Il y a un nombre maximum ?

Monsieur le Maire : Oui. On m'a compté. Normalement, il ne fallait pas. Non, on ne m'avait pas compté, il faut me compter, c'est ça ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Voilà. En considérant qu'il convient désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres, alors, la commission est composée, outre son Président, de cinq membres du Conseil municipal élus par le Conseil, à la représentation au plus fort reste, donc cinq titulaires et cinq suppléants. Et là on a mis sept titulaires et sept suppléants.

Monsieur le Maire : D'accord, donc on a la liste. Parce que du coup, il faut qu'on nomme, il faut qu'on arrive à renommer proprement. Donc, CST, à la place de Monsieur CHEVALIER Paul-Henri, donc Madame Martine PHILIPPE, et la commission d'appel d'offres, de toute façon, on reste toujours à la proportionnelle. Dans le compte rendu.

Jean-François GALLERNE, DGS : Il y avait Madame Chantal TERRIÈRES, Monsieur Didier CHEVALIER, Madame DESLANDES, parce qu'ils sont aux finances, Monsieur Vincent SA PEREIRA, pour les bâtiments, Monsieur SELTENSBERGER, puisqu'il est professionnel, et Madame Marie-Pierre NIVALT. Et donc, il y avait Monsieur LE BIGOT, Monsieur MATHURIN.

Cécile DEMAY-THEBAULT : Monsieur BARRY.

Christian MATHURIN : Ce sont les titulaires, ça.

Jean-François GALLERNE, DGS : Titulaires et suppléants.

Cécile DEMAY-THEBAULT : C'est ça. Monsieur BARRY et Madame MOUCHARD.

Jean-François GALLERNE, DGS : Il y avait donc Monsieur MATHURIN, Monsieur LE BIGOT, Madame MOUCHARD et Monsieur BARRY.

Monsieur le Maire : Très bien. Et donc, il faut qu'on en retire, ce n'est pas très beau comme ça, mais...

Jean-François GALLERNE, DGS : Il faut cinq titulaires, cinq suppléants, à la proportionnelle, donc ça fait quatre pour la majorité, un pour la minorité.

Monsieur le Maire : D'accord.

Jean-François GALLERNE, DGS : En titulaires et en suppléants.

Monsieur le Maire : D'accord. Nous, on propose de retirer Madame Chantal TERRIÈRES.

Cécile DEMAY-THEBAULT : Et nous, on propose, en titulaire, Monsieur LE BIGOT. Et puis, il faut un suppléant aussi, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui.

Cécile DEMAY-THEBAULT : Donc, Monsieur MATHURIN.

Monsieur le Maire : D'accord. Et donc, nous, il faut retirer un suppléant aussi, c'est ça ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Oui.

Monsieur le Maire : On retire qui ? On avait qui, nous, en suppléants ?

Jean-François GALLERNE, DGS : Excusez-moi, je relis ce qui a été dit. On ne l'a pas spécifié au moment du vote. Ah si, il y a Monsieur... Pardon, excusez-moi : Monsieur MIELOT, Madame PHILIPPE, Madame CHEBOUROU et Madame LEBRUN.

Monsieur le Maire : Bon, on retire Martine PHILIPPE.

Christian MATHURIN : Attendez, ça fait quatre suppléants ?

Monsieur le Maire : Oui, quatre.

Christian MATHURIN : Chez nous, c'est bon ?

Cécile DEMAY-THEBAULT : Oui, c'est bon.

Christian MATHURIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Dans le compte rendu, vous aurez tout très clair. Voilà. Donc rectification de la commission d'appel d'offres et du CST. On était trop nombreux. Alors je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

16. Informations

Monsieur le Maire : Pas d'informations particulières. Nous verrons ça au prochain Conseil municipal, avant les vacances.

Cécile DEMAY-THEBAULT : Y a-t-il la possibilité quand même de poser quelques questions ?

Monsieur le Maire : Je vous en prie. C'est vrai qu'il ne faut pas hésiter, les questions, 48 heures, c'est important parce que ça permet de travailler, ça permet de détailler, et puis, ça permet de se rendre compte là où il y a des besoins d'intervenir dans certains... Au contraire, nous, ça permet... Alors, on va reproposez de toute façon le règlement, mais 48 heures avant, vraiment, c'est important. Ce n'est pas pour enquiquiner, c'est juste qu'effectivement, si on fait les conseils le lundi soir par exemple, entre deux il y a le week-end, donc les agents ne sont pas là. Donc c'est vrai qu'on a besoin de travailler. C'est bien de pouvoir présenter et d'avoir les réponses précises.

Chantal EKOKA : C'était juste déjà pour savoir par rapport à la construction de la rue des écoles, par rapport à l'alignement.

Monsieur le Maire : Oui.

Chantal EKOKA : Il sera partiel ? Il sera total ? On aimerait savoir.

Monsieur le Maire : Alors, l'alignement, il est partiel, parce qu'il y a une propriété qui n'a pas subi de transaction, donc qui n'a pas changé de propriétaire, et on n'est pas dans une optique d'aller sur le cran du dessus. Donc ce sera partiel. Pour le moment on a profité en fin de compte là où il y a les constructions d'élargir pour... Alors, dans l'idée, c'est effectivement que ça continue jusqu'au bout. En revanche, déjà, le fait de pouvoir aménager cette partie-là, ça va être très bien, ça va permettre de mettre en sécurité les piétons, et puis après de faire un rétrécissement. On va se servir en attendant de là où c'est toujours un peu plus étroit pour... S'il vous plaît ? On va profiter de là où c'est un peu plus étroit justement pour ralentir aussi la circulation qui, pour le voir tous les jours, est très rapide sur cette route-là. C'est incroyable. On a un stop qui n'est jamais fait. Donc, pour le moment, elle sera... Tant qu'on n'a pas la main, tant que la propriété n'est pas vendue, elle sera sur une partie.

Chantal EKOKA : Merci beaucoup.

Régine MOUCHARD : J'ai une question également, Monsieur le Maire. C'est par rapport à l'ouverture de la bibliothèque le samedi.

Monsieur le Maire : Oui.

Régine MOUCHARD : C'est ouvert de 10 heures à midi, l'après-midi c'est fermé, et ce serait peut-être bien qu'elle soit ouverte quand même pour les personnes qui travaillent la semaine, qu'elles puissent au moins se rendre à la bibliothèque.

Monsieur le Maire : Madame LEFEBVRE, je vous laisse répondre.

Myriam LEFEBVRE : Justement, nous y réfléchissons. Vous savez qu'elle avait été fermée lors d'un contexte bien particulier, d'une situation. Et là, pas plus tard que jeudi d'ailleurs, nous allons avoir une réunion de nouveau avec les personnes de la médiathèque, pour essayer de repenser et de revoir justement les horaires, et que ce soit plus adapté pour tous les habitants. Nous nous baserons, entre guillemets quand même, sur les statistiques, parce qu'à chaque fois elles notent les entrées, les sorties, la fréquentation. Voilà. Donc effectivement, nous allons nous pencher dessus très rapidement, puisque dans tous les cas, si nous devons changer d'horaires, nous le repasserons de toute façon, le règlement, au Conseil municipal, avant les vacances, pour que ça prenne effet dès septembre.

Monsieur le Maire : On partage ce point de vue.

Myriam LEFEBVRE : Voilà. C'est une question de sécurité, lors du contexte de la fermeture du samedi après-midi, lorsque ça s'est passé. Voilà.

Cécile DEMAY-THEBAULT : J'ai juste une réflexion à faire à ce propos-là. Oui, c'est bien de noter et de faire des statistiques. Cependant, si effectivement la médiathèque venait à réouvrir le samedi, il faudrait beaucoup communiquer dessus. Parce que nous, on s'est rendu compte de tout autre chose, par exemple les bus TRANSURBAIN, où il y a eu des tests mis en place, et les habitants de Saint-Jean par exemple n'avaient jamais été mis au courant. Donc les enfants ne risquaient pas de prendre le bus. Donc les statistiques étaient nulles.

Myriam LEFEBVRE : Moi, quand je parle des statistiques, je me fixe aussi sur ce qui s'était passé sur les années précédentes et toutes les fréquentations, et c'est pour ça que d'ailleurs je travaillais sur l'ouverture, moi, du samedi après-midi. C'est pour ça que nous allons quand même dans le même sens et que... Après, c'était une question juste de sécurité qui s'était posée, donc nous travaillons à trouver la solution, afin que ça puisse se faire correctement et tranquillement. Cela étant, on s'est toujours basés justement sur... Même là, à l'heure actuelle, même si c'est fermé au public pour rendre les livres, il y a ponctuellement des animations sur le samedi après-midi. Donc, ponctuellement, c'est quand même ouvert sur inscription, et les personnes qui sont inscrites à la médiathèque reçoivent l'information directement chez elles. Cela étant, elles ont tout un système aussi, que ce soit donc par mail, que ce soit sur le site, que ce soit l'affichage. Donc nous vous informerons et les habitants seront aussi informés justement sur les nouveaux horaires et sur la réouverture.

Monsieur le Maire : Et alors permettez-moi à ce sujet de reparler à nouveau de Madame Judith LOTHON, en bout de table, qui est DGA, alors sur le volet jeunesse, enfin cohésion sociale, en l'absence de la DGA, mais qui est aussi sur le volet communication. Donc dans l'idée, c'est vraiment, on l'avait dit, c'est vraiment, en communication, de professionnaliser le secteur, parce que c'est compliqué, il faut être pro tout simplement. Donc, oui, ça en fait partie, parce qu'on est bien d'accord. Et alors après, effectivement, de relayer. On a des informations, par exemple on parle de TRANSURBAIN ou d'autres informations, effectivement, il y a quelquefois où ce n'est absolument pas relayé. Effectivement, je vous rejoins, quand on a des phases test et qu'on ne le sait pas et que c'est vide, on peut dire que ça ne sert à rien. Pour reprendre l'exemple du bus, oui effectivement, si on n'a pas connaissance de cela, on n'y va pas et effectivement il n'y a personne. Donc oui, non, il n'y a pas de souci. Et la communication en règle générale, de toute façon, c'est un sujet, et on la prend à bras-le-corps. En ce moment de toute façon il y a beaucoup de réflexions, pour que la communication soit la meilleure possible par rapport à nos habitats. Ce qui n'est pas facile parce qu'en plus on est une population de jeunes, de moins jeunes, d'un petit peu moins jeunes, et on n'a

pas les mêmes supports, les mêmes modes de communication, mais il faut que tout le monde y arrive. Du coup, c'est une bonne remarque.

Chantal EKOKA : Si je peux me permettre.

Monsieur le Maire : Oui, Madame EKOKA ?

Chantal EKOKA : Oui, il y a un trou qui est creusé devant le Grill'art, et en fait, il n'y a pas de panneau explicatif, en fait, on ne sait pas...

Monsieur le Maire : Non, c'est EPN qui... C'est la gestion des eaux pluviales, c'est un fonctionnement... C'est EPN. Alors ça reprend les eaux pluviales du secteur, de la Musse notamment. Comme les bassins de rétention, même sur notre Commune, sont à la charge d'EPN, c'est EPN qui gère les travaux. C'était même prévu depuis un petit moment, et puis ça avait pris un peu de retard, mais donc c'est fait. L'idée, c'est de sécuriser l'ensemble du secteur, et notamment ça jouxte beaucoup, ça reçoit énormément les eaux de la Musse.

Chantal EKOKA : Parce qu'il y avait une famille qui s'installait à cet endroit en fait ?

Monsieur le Maire : Oui.

Chantal EKOKA : C'est ça, exactement. Et ils vont aller ailleurs ou comment ça va se passer pour eux ?

Monsieur le Maire : Alors la famille qui s'est installée ici, c'était complètement, ce n'était pas autorisé, c'était...

Chantal EKOKA : Oui, il y avait un accord...

Monsieur le Maire : Bon après, il y aura de quoi passer quand même sur le côté. Mais c'est juste qu'ils ne sont peut-être pas autorisés. Normalement, il ne faut pas.

Chantal EKOKA : Oui, je sais bien, mais bon, c'était un accord qu'il y avait entre cette famille et la Commune.

Monsieur le Maire : Pas spécialement, mais normalement, c'est pareil, c'est en charge EPN, c'est une compétence EPN. Et là, c'est eux qui ont aménagé sur leur territoire le bassin de rétention d'eau.

Chantal EKOKA : D'accord. Donc on ne sait pas où ils iront en fait.

Georges JAMET : mais ils trouveront le moyen de s'installer ailleurs. On verra bien.

Cécile DEMAY-THEBAULT : J'ai une question par rapport au parcours sportif aux Papillons. Est-ce qu'il est prévu une remise en état ? Parce que là, il devient carrément dangereux. Il y a des poteaux qui sont pourris.

Monsieur le Maire : Madame PHILIPPE ?

Martine PHILIPPE : Pour l'instant, on est plutôt dans une phase à démonter les modules qui pourraient être, comme c'est dangereux on va dire, comme c'est du bois, on s'est aperçus que sur les

poteaux qui sont plantés, ils sont détériorés, enfin ils pourrissent, et là, on est plutôt sur une phase de démonter les modules. Cela étant, on est aussi sur les modules de fitness qui se font maintenant, donc on en a mis un petit peu, je ne sais pas, on verra.

Monsieur le Maire : Oui, c'est une réflexion qu'on va avoir. Effectivement.

Martine PHILIPPE : On va voir si on en met d'autres qui sont...

Monsieur le Maire : C'est un héritage qu'on a eu du lotisseur, puisque comme c'était sur les parties du lotissement, donc ça, c'est l'aménageur qui avait fait cela. Effectivement, tout ce qui est bois, ça ne dure pas.

Martine PHILIPPE : Ça a mal vieilli.

Monsieur le Maire : Oui, ça vieillit mal. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui on a essayé d'avoir des équipements qui durent beaucoup plus. Donc on est en train de voir pour la sécurité, et après c'est une réflexion à avoir. Est-ce qu'on le refait à cet endroit-là ? De toute façon, l'idée c'est quand même de le maintenir, on a toujours eu cette volonté-là. Ça fonctionne, pour voir ceux à côté de Pierre Janvier, qui sont souvent utilisés, donc c'est plutôt pas mal, comme l'intégralité du parc de glisse d'ailleurs, qui est en permanence rempli, donc ça, c'est bien. Mais c'est le but de toute façon. Oui, ce sera une réflexion à avoir. Effectivement, si c'est dangereux, on les démonte au fur et à mesure pour ne pas prendre de risque.

Chantal EKOKA : Oui, les démonter assez rapidement, parce que si ça devait blesser quelqu'un, ça serait bien que ça soit défait avant.

Et moi, je voulais juste, pour une dernière remarque... Alors les questions 48 heures avant, c'est bien. Cependant, ce qui est assez regrettable et ce qu'on n'a pas du tout apprécié, ce sont les réponses écrites, où on nous lit des textes de loi, par rapport à la sécurité, etc. Par exemple, sans, voilà, Monsieur JAMET, quand il fait une réponse à une de nos questions, ses réponses sont imbuables. On ne comprend rien. Donc, en discussion, comme on vient de le faire, c'est tout à fait cohérent.

Monsieur le Maire : C'est parce qu'il voulait être précis quant au cadre.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas de quoi... Je ne l'ai pas en tête.

Chantal EKOKA : Si, il y a eu plein de questions par rapport aux vidéosurveillances, par rapport à tout ça.

Monsieur le Maire : Ah oui. Parce que c'est très réglementé en même temps, c'est vrai qu'il n'y a pas d'interprétation possible. Sans doute. J'imagine. Mais bien sûr. Non, les questions 48 heures, ce n'est pas pour être embêtant, loin de là, mais c'est que, si on veut avoir justement des échanges de qualité, préparer, c'est un conseil, et encore plus les premiers, parce que c'est quand même du temps de préparation effectivement, notamment le budget, ce n'est pas chose facile. Voilà. Et c'est vrai que les questions en amont, ça permet de répondre au plus précis. Et puis, pourquoi pas en faire des sujets, parce que si on a des questions sur certaines choses, au contraire, il y a quelquefois où ça mérite... L'idée aussi des prochains conseils municipaux, bon là c'est de la régularité, puisque c'est du budget pur et dur, et puis en plus c'est un budget de l'année, c'est somme toute beaucoup plus simple, mais l'idée c'est aussi de pouvoir échanger tous ensemble sur la Commune, d'avoir un peu de public, c'est formidable. Je dis toujours, on devrait être obligé de ne plus faire le Conseil ici. Si on avait 6 000

habitants, si on avait une centaine de personnes en public, ce serait bien, on serait obligés de les faire en salle des fêtes, ce serait top. Mais ce n'est pas comme ça, malheureusement. Mais l'idée aussi, c'est que les conseils municipaux soient intéressants et qu'on puisse échanger tous ensemble. Dans la présentation, d'ailleurs là, ce sont les premiers, je parle encore beaucoup, mais le but c'est vraiment qu'on présente à plusieurs toutes les choses, bien sûr, chacun en fonction... C'est l'idée.

Chantal EKOKA : Et puis peut-être en faire un peu plus souvent, quitte à ce qu'ils durent moins longtemps.

Monsieur le Maire : 2 heures...

Chantal EKOKA : Non, quitte à ce qu'ils durent moins longtemps qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Oui, ce n'est pas long, 2 heures.

Chantal EKOKA : Oui, mais quelquefois faire, pour que nous qui sommes dans l'opposition soyons un peu plus au courant de ce qui se passe. Parce que par exemple du temps de Monsieur BONTEMPS, il y avait un Conseil municipal par mois, quelquefois, ça ne durait qu'une demi-heure, mais au moins, tout le monde recevait les mêmes informations et dans les mêmes délais.

Monsieur le Maire : Un par mois, c'est plus lourd pour le service et tout. Mais après, effectivement, d'ailleurs on n'a pas réfléchi en fonction de... Il en fait un par trimestre, c'est le minimum. Effectivement, il faut le faire en fonction des sujets, en fonction... Il y a le cadre réglementaire, et puis après effectivement ce qu'on veut y mettre dedans. Mais l'idée c'est que les conseils soient des moments d'échanges, de présentations, d'échanges, au contraire. Et c'est pour ça que tout cela se fait via la communication aussi, puisque, on le voit bien encore ce soir, les supports, c'est compliqué si ce n'est pas bien organisé. Voilà.

Bien. Est-ce qu'en signatures, nous sommes bons ? L'ordre du jour étant épuisé, il est 20 heures 25, je ferme le Conseil municipal, et je vous remercie de votre présence.

La séance est levée.